



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2021-01

Assemblée Plénière du 27 janvier 2021

Avis sur les zones à enjeu environnemental
assainissement non collectif

L'an deux mille vingt et un et le mercredi vingt-sept janvier à neuf heures dix s'est tenue à la salle Emile MAURICE de l'hôtel de l'assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique à Fort-de-France, la réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- Luc JOUYE DEGRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Stéphanie DEPOORTER, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Pierre COQUELET, représentant le DG de l'Office français de la biodiversité,
- M. Michel TANASI, représentant la directrice de l'ONF Martinique,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce, à Mme TOULON à partir de 11h,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à M. PAVIOT,
- M. Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique, à Mme DEPOORTER,
- M. Nicolas LE BIANIC, directeur de la mer, à M. THOUARD,
- Mme Sophie BOUYER, directrice de la DAAF, à Mme DEPOORTER,
- M. Olivier COUDIN, représentant le directeur général de l'ARS à M. TANASI à partir de 9h13.

Membres excusés :

- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENÉ-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL.

Membres absents :

- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels.

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Johanna HIERO, animateur du Contrat littoral Sud.

Assistaient :

M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; Mme Yann-Lise FRANÇOIS – CAP Nord ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; Philippe QUEMART – DEAL ; M. Christophe GROS - DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; M. Jean-Luc LEFEBVRE – DEAL ; M. Florian LABADIE – Créocéan ; Mme Béatrice DEGAULEJAC – Créocéan ; Mme Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; Mme Amélie SECHAUD – IFREMER ; M. Laurent RENE-CORAIL – Odysse.

Vu la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 211-1, L. 214-2, L. 214-14 et R. 214-5

Vu l'arrêté du 17 mars 2006 modifié relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

Vu le dossier envoyé aux membres du CEB ;

Vu la présentation en plénière et les débats qui ont eu lieu ;

Vu le résultat du vote des membres présents et représentés :

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : De donner un avis favorable à l'intégration de la cartographie des zones à enjeu environnemental assainissement non collectif dans le projet de SDAGE de Martinique 2022-2027.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière en sa séance du 27 septembre 2021.

**La présidente du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**


Marie-France TOUL